



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 13 septembre 2019

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Caroline SERGENT
François LEFORT
Pierre NOUALHAGUET

I Plans-programmes : décisions prises dans le cadre de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

— Révision du PLU d'Amilly (28)

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

— Modification n°2 du PLU de Saint-Jean-de-Braye (45)
— Modification n°2 du PLU de La Ville-aux-Dames (37)

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

— Révision du PLU de Monts (37)

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

— Élaboration du PLU de Saint Jean de Rebervilliers (28)
— Révision allégée du PLU de Bouzy-la-Forêt (45)

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

— Néant

V Projets : avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

— Néant

VI Délégations

Il est donné délégation aux membres permanents de la MRAe pour statuer sur les dossiers suivants :

— Néant

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE